

**Inspection académique
de l'Ariège**

Division des Affaires
Générales

Référence
FB

Dossier suivi par
Françoise Bauzou
Téléphone
05 67 76 52 65
Fax
05 67 76 52 00
Mél.
la09dag@ac-toulouse.fr

7 rue du Lieutenant Paul
Delpech
BP 40077
09008 FOIX CEDEX

Foix, le 15 avril 2011

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de l'Education
nationale de l'Ariège

à

mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/couvert de Mme et MM. Les IEN

Objet : contrats aidés assistance administrative

De très nombreux contrats aidés arrivent à échéance le 30 juin 2011. Par ailleurs, l'implantation actuelle de ces contrats résulte d'un certain nombre de modifications intervenues au fil du temps et de ce fait n'a plus de réelle cohérence.

Dans l'éventualité d'une possibilité de recrutements de nouveaux contrats aidés – assistance administrative à la prochaine rentrée scolaire, il est nécessaire que je sois en mesure de définir une carte cohérente de l'assistance administrative aux directeurs d'école à partir d'un certain nombre de critères.

Vous trouverez, en pièce jointe, un document à compléter que vous soyez ou non demandeur d'un contrat aidé assistance administrative.

La date limite de retour est fixée au 22 avril 2011.

J'appelle votre attention sur les trois points suivants :

- le service apporté par le contrat aidé assistance administrative doit être conforme à la fiche de poste (dont vous trouverez, ci-joint, une copie). Il semble que ce n'ait pas toujours été le cas,
- la durée hebdomadaire de service de ces contrats est de 20 heures, en application du dernier arrêté de M. le Préfet de Région en date du 31 décembre 2010. Chaque contractuel ne pourra intervenir pour plus de 10 heures dans une école.
- l'accompagnement des enfants en situation de handicap reste prioritaire.

Signé D. SUBERVIELLE

Daniel SUBERVIELLE